
LA CFDT ET LA CFTC OBTIENNENT LA GARANTIE DE L'EMPLOI POUR 2012 : NOUS LEVONS NOTRE PRÉAVIS DE GRÈVE.

C'est après trois jours de grève que l'Entreprise nous a reçus afin de négocier les revendications sociales que nous avons clairement exposées.

Suite au départ forcé de Pierre Henri GOURGEON, la CFDT et la CFTC voulaient des garanties pour le PNC dans le cadre de la future gouvernance, qui devrait être assurée par Mr De JUNIAC à l'issue de la décision prochaine de la commission de déontologie.

La CFDT et la CFTC s'étaient alors inquiétées des décisions économiques qui risquaient d'être prises sous le sceau de la rigueur dans le cadre de la future mandature de notre PDG Air France. Nous refusons de payer deux fois la facture. La Direction l'a pris en compte.

C'est pour cela que nous nous sommes attelés à obtenir l'assurance d'un emploi pérenne pour le PNC, avec :

- Le gel des compositions équipage Long Courrier sur la saison hiver IATA 2011 et la saison été 2012 est entériné. La phrase « sauf en cas de dégradation de la situation économique » disparaît.

- La Direction d'Air France garantit la présentation de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) du PNC sur 3 ans dès décembre 2011, ce qui permettra de connaître les perspectives d'emploi sur le long terme.

- Le périmètre de l'emploi (Dimensionnement de l'effectif PNC), inexistant à ce jour, sera intégré dans le futur accord collectif PNC.

De plus, dès le début 2012, les Organisations Syndicales et la Direction travailleront sur la définition du nombre de PNC spécialisés à bord des avions Long Courrier, avec un travail sur la formation réglementaire du PNC.

Concernant la mise en œuvre de la composition équipage de l'A319, celle ci se fera, non pas au 1^{er} novembre, mais progressivement du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} mars 2012. Dans le même temps, nous participerons au groupe de travail qui sera lancé pour faire évoluer le produit et ses méthodes de service afin d'être en adéquation avec la composition équipage.

D'autre part l'appréciation à bord des HST par les maîtrises est définitivement arrêtée.

C'est pourquoi, au vu des avancées substantielles et des garanties obtenues auprès de la Direction d'Air France, la CFDT et la CFTC décident de lever leur préavis de grève.

La CFDT et la CFTC préfèrent obtenir en 3 jours de conflit ce qu'elles n'étaient pas sûres d'obtenir en 5.